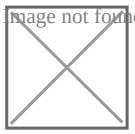

Recours contre désistement dans un échange d’appartement

Par **ClaudeV**, le **28/08/2022** à **12:35**

Bonjour,

J'espère que je pose ma question dans la bonne section.

Voici ma situation :

Locataire dans le social avec ma compagne, je cherche à déménager pour plus grand afin d'offrir une chambre à mon premier enfant et d'agrandir la famille. Nous souffrons par ailleurs des nuisances de notre voisine du dessous, et malgré de nombreux signalements au bailleur et le dépôt d'une main courante suite à des menaces de sa part, rien n'a changé.

Via la bourse dédiée Échanger Habiter, nous entrons en relation avec un autre foyer locataire du social et désireux quant à lui de baisser sa surface et son loyer pour cause de séparation. Après visites, nous tombons d'accord pour échanger nos appartements, nos dossiers respectifs passent chacun en commission et l'échange est validé par les bailleurs. Nous échangeons plusieurs messages pour nous organiser et tout semble suivre son cours.

Le plus dur étant fait, il ne reste qu'à fixer la date de déménagement. L'autre personne décale une première fois la date initialement fixée, je fais des pieds et des mains pour trouver une autre date, et nous tombons d'accord pour la fin du mois (à l'oral je précise). Nous sentons que cette personne est ambivalente et commençons à nous inquiéter.

Nous entamons des démarches avec un déménageur, nous commençons à vendre des meubles. Mais cinq jours après l'accord sur la date, la personne me rappelle et annule.

Le nouveau contrat de bail n'ayant pas été signé, il semble qu'il n'y ait aucun recours. Les bailleurs nous ont signifié qu'ils se dédient complètement de la situation, et ce bien que les membres des commissions aient travaillé pour rien.

Pour notre part nous sommes très remontés et ne souhaitons pas en rester là. L'autre personne nous a fait perdre trois mois et nous avons dit non à d'autres appartements. Nous lui avions demandé un engagement ferme qu'elle avait pourtant accepté.

Quels sont nos recours ? Pouvons-nous assigner la personne en justice ? Y a-t-il possibilité de la contraindre à finaliser malgré tout le processus d'échange ? Dans le cas contraire, de demander des dommages et intérêts ?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Par **youris**, le **28/08/2022** à **18:04**

bonjour,

avez-vous des documents écrits indiquant l'engagement ferme de l'autre partie ?

je vous conseille de consulter un avocat qui saura vous dire si une procédure judiciaire est judicieuse dans votre cas.

il faut compter avec la lenteur de la justice.

vous pouvez seulement espérer la réparation de votre préjudice et non contraindre l'autre partie à accepter l'échange.

salutations

Par **ClaudeV**, le **28/08/2022** à **22:23**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse.

Nous avons effectivement contacté un avocat pour nous accompagner.
Bien à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés